Mars 2016

la mairie de Paris hésite entre coquillages et crustacés !

Quand la déconcentration tourne à la concentration !

Suite à une défaillante de l'analyse des besoins en terme de m², le secrétaire général a annoncé la suspension du micro zoning (zones d'implantation par poste de travail nominatif) du futur site « Bédier » !

Il est apparu à tous notamment aux agents concernés une sous-évaluation évidente des effectifs prévus initialement par rapport aux effectifs réels des directions. **L'administration proposant en moyenne 5,1 m² par poste de travail** très loin de la norme NF X 35-102 qui recommande de façon précise les dimensions des espaces de travail en bureau et un espace minimum de :

- 10 m² pour 1 personne seule,
- 11 m² par personne dans un bureau collectif (soit 22 m² pour 2 personnes ou 33 m² pour 3, etc.),
- 15 m² par personne dans un espace collectif bruyant (si les tâches nécessitent des communications téléphoniques par exemple).

Une nouvelle étude va être mise en place afin de déterminer quels services seront privés de « Bédier » afin de diminuer le nombre de postes de travail. Le secrétaire général toutefois a précisé que le nouveau projet d'implantation des directions doit se faire le plus rapidement possible avec l'ensemble de celles-ci.

Pour la **CFDT** il n'est pas acceptable que les effectifs dit "réels" des directions n'aient pas été pris en compte par anticipation lors de la définition des besoins. La ville se retrouve donc avec une surface disponible totalement inadaptée à son projet d'implantation.

La **CFDT** ne peut que constater et condamner une énième réforme qui pour le moins est menée avec un manque de professionnalisme et de considération envers les personnels.

Il faut maintenant choisir coquillages ou crustacés ? Les sardines n'ont cas bien se tenir !

CFDT INTERCO SPP

19 rue du Renard - 75004 Paris
01 49 96 68 10 - www.cfdtintercospp.fr

Retrouvez la Cfdt sur

Twitter Facebook

@Cfdtintercospp